

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2016

L'An deux mil seize, le vendredi deux décembre 2016 à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

14 Présents : mesdames C.COLOMBEL, C.DUBUISSON et E.NICOLLE et messieurs J.ANDRIEU-GUITRANCOURT, Y.COLE, C.COURAYER, P.GORNET, M.A HAVY, D.LACHEVRES, J.MARCATTE, P. MAGNE, R.NICOLLE, E.TINEL et P.VOLLAIS

1 Absente excusée : Madame V.FAMERY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GORNET

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et accepté.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal

- que la commission des travaux se réunira lorsque le Syndicat d'eau provoquera une réunion pour aménagement du site de l'ancienne station d'épuration.
- Que le véhicule communal a dû être réparé pour un coût de plus de 1000 euros.

I. TRAVAUX.

1. ACCESSIBILITE : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obtention en octobre 2016 de l'arrêté de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'accessibilité en façade Mairie et des classes primaires à hauteur de 30% pour un montant estimé à 21908 euros HT

a. DELIB 55.2016.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande complémentaire auprès de la Préfecture pour le remplacement de 3 portes.

Le devis proposé par l'entreprise METAIS Jean-François située à DOUDEVILLE 76560 s'élève à

6635 euros HT soit un montant TTC de 7962 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander auprès de la Préfecture de SEINE-MARITIME, les subventions pouvant être allouées au titre de la DETR 2017 pour le REMPLACEMENT DE 3 PORTES.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

b. DELIB 56.2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande auprès du Département, qui subventionnera à partir du 1^{er} janvier 2017 les travaux de mise en accessibilité à hauteur de 25 % du coût HT, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux d'un montant global de 28543 euros HT soit :

- Remplacement de 3 portes montant HT 6635 euros.
- Aménagement accessibilité extérieure Mairie et bâtiments annexes (école, bibliothèque) montant HT 21908.05 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander auprès du DEPARTEMENT de SEINE-MARITIME, les subventions pouvant être allouées en 2017 pour l'aide au financement des travaux d'aménagement ACCESSIBILITE MAIRIE ET BATIMENTS ANNEXES (ECOLE BIBLIOTHEQUE) et le remplacement de 3 portes pour un coût estimatif HT de 28543 euros
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

2. ACTE NOTARIE. CESSION ANDRIEU-GUITRANCOURT CHEMIN DE LA PASSAIE. DELIB 57.2016

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une attestation de cession de terrain par les conjoints ANDRIEU-GUITRANCOURT au profit de la commune pour une contenance de 23 m², Chemin de la Passaie, moyennant le prix symbolique de 1 euro.

Le Conseil Municipal s'était engagé à régler les frais de bornage pour un montant de 624 euros TTC.

Le coût estimatif des frais notariés est de 1000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER la décision modificative du Budget 2016 comme suit :
 - CREDITS A OUVRIR au 2112 TERRAINS DE VOIRIE pour un montant de 1800 euros
 - CREDITS A REDUIRE au 2031 FRAIS D'ETUDES pour un montant de 1800 euros.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié suivant les clauses énoncées ci-dessus

3. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIFICATION ROUTE DU BOSC ADAM. DELIB 58.2016.

Suite à la division de la parcelle, route de Bosc Adam, appartenant à Monsieur et Madame SAUVAGE, visant à la réhabilitation d'un bâtiment en maison d'habitation et

dans le cadre de l'instruction du Certificat d'Urbanisme, une extension du réseau d'électrification est nécessaire.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune soit porteuse de l'extension afin que le pétitionnaire puisse bénéficier du coût préférentiel accordé aux Collectivités à condition qu'il s'engage à rembourser les frais générés par cette extension.

Le montant à charge du pétitionnaire est estimé, suivant devis, à 2640 euros pour raccordement lié à une autorisation d'urbanisme (60 mètres linéaires environ).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** que la Commune soit porteuse du projet d'extension du réseau d'électrification comme définie ci-dessus.
- **DE DEMANDER** au pétitionnaire de rembourser l'intégralité du coût avancé par la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

4. REVISION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT ET DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EGLISE : EMPRUNT CREDIT AGRICOLE. DELIB 59.2016

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le plan de financement des travaux prévus rue de l'Eglise pour effacement des réseaux et de réfection de notre éclairage public. Ces travaux, initialement prévus à l'automne 2016 sont reportés par le SDE76 au printemps 2017

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'un plan de financement que pourrait accordé le Crédit Agricole à la commune. Il peut se résumer ainsi :

- Montant accordé 26072.13 euros sur les 36600 euros du coût total de l'opération
- Durée 7 ans au taux de 0.35%
- Montant remboursé 26394.21 euros soit un montant des intérêts s'élevant à 322.08 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **DE DEMANDER** au Crédit Agricole Normandie Seine un plan de financement pour l'opération citée ci-dessus.

II. FINANCES.

1. INDEMNITES DE CONSEIL A MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL DELIB 60.2016

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le décompte 2016 de l'indemnité de Conseil et de Budget, qui s'élèvent cet exercice à un montant brut de 403.06 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2016
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, et sera accordée à Monsieur WAUTOT Jean-Charles, receveur Municipal
- **DE LUI ACCORDER** également l'indemnité de confection des documents budgétaires

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE YVECRIQUE LOISIRS DELIB 61.2016.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement de la bibliothèque, l'association YVECRIQUE Loisirs a pris à sa charge des petits travaux moyennant l'achat de petites fournitures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** à l'association YVECRIQUE Loisirs une subvention exceptionnelle de 65 euros pour couvrir les frais engagés cités ci-dessus.

3. FCTVA : REVERSEMENT D'UNE PARTIE DU FCTVA DE L'ABRIBUS CEDE A GREMONVILLE. DELIB 62.2016

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la Préfecture concernant un trop perçu de FCTVA.

La commune se doit de reverser la somme de 376.53 euros au FCTVA du fait de la cession d'un abribus à GREMONVILLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le reversement d'une partie du FCTVA cité ci-dessus

III. AFFAIRES SCOLAIRES.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE.

La parole est donnée à Monsieur Jackie MARCATTE, 1^{er} Adjoint pour le compte-rendu du Conseil d'école qui fait ressortir les points suivants :

- Effectif de 111 enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire d'YVECRIQUE
- L'équipe enseignante remercie la commune pour les installations diverses faites à l'école : apport d'eau chaude, robinetterie, etc...

2. DEMANDE D'ACQUISITION DE MATERIEL : IMPRIMANTES, ETAGERES : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DELIB 63.2016

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'équipe enseignante d'acquisition de matériel informatique : 1 imprimante jet d'encre pour l'école maternelle et 1 imprimante laser noir et blanc en réseau pour la classe numérique et d'étagères à charges lourdes pour rangement.

Un devis est présenté par l'entreprise Bureau Vallée pour un montant TTC de 400 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** cette demande d'acquisition de matériel
- **D'APPROUVER** la décision modificative du Budget 2016 comme suit :
 - CREDITS A OUVRIR au 2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE et au 2184 MOBILIER pour un montant total de 400 euros
 - CREDITS A REDUIRE en DEPENSES IMPREVUES d'Investissement pour un montant de 400 euros.

IV. SALLE DES FETES.

1. COMPTE-RENDU COMMISSION DE SECURITE. DELIB 64.2016

La commission de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle des fêtes communale, mais demande à la commune de compléter l'équipement d'alarme incendie par des diffuseurs visuels dans les locaux et les dégagements, où des personnes malentendantes sont susceptibles d'être isolées.

Avant le passage de la commission, la commune a dû procéder au remplacement de façon provisoire de l'alarme incendie mais le Conseil Municipal doit cependant prévoir au prochain budget une alarme incendie appropriée à la classification de la salle (devis en attente).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ATTENDRE** les travaux de mise en accessibilité des sanitaires à la salle communale pour effectuer les installations de diffuseurs visuels
- **DE PREVOIR** au budget 2017 l'installation d'une alarme incendie appropriée à la classification de la salle.

2. COURRIER ARS (AGENCE REGIONALE DE LA SANTE) DELIB 65.2016

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la plainte de plusieurs riverains, la commune a reçu de l'ARS le guide du bruit « Bien utiliser la salle des fêtes ». Ce guide reprend de nombreux points déjà mentionnés dans le règlement de prêt de la salle communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les questions à se poser concernant les améliorations à apporter au règlement.

- Revoir l'heure d'arrêt de diffusion musique ?
- Demander une étude d'impact acoustique qui pourrait prévoir des améliorations ou corrections d'isolation ?

Le coût estimatif de l'étude seule est de 2200 euros HT.

Pour support à cette réflexion, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du planning d'utilisation 2016 de la salle des fêtes qui fait état de :

- 34 week-ends pour les associations dont 13 pour AACD
- 11 week-ends pour les particuliers
- 7 week-ends sans location

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE LAISSER le règlement de la salle des fêtes en l'état mais de sensibiliser les utilisateurs sur les gênes pouvant être causées aux riverains si non-respect du dit règlement.
- DE NE PAS FAIRE l'étude d'impact acoustique.

V. NOEL 2016.

1. ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du contrat qui lie la commune avec la SDEL pour le prêt et l'installation de 8 motifs lumineux de Noël pour un montant annuel de 1200 euros HT.

Cette année, l'installation se fera le jeudi 08 décembre 2016 aux mêmes endroits que l'an passé.

2. NOEL DES AGENTS COMMUNAUX. DELIB 66.2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** l'attribution de bons d'achat au personnel communal,
- **D'APPROUVER** les montants donnés définis comme suit,
 - AVENEL Baptiste, COURAYER Martine, EDDE Véronique, FRIBOULET Pierre, TOUTAIN Christelle et OYHARCABAL Nadège : bons d'achat de 100 euros.

- CANNEVIERE Nathalie et STALIN Sophie : bons d'achat de 75 euros
- SAUVAGE Aline: bon d'achat de 50 euros.
- FE Alicia, THOMAS Laëtitia, ENGRAND Gisèle et RIDEL Marion : bons d'achat de 25 euros

VI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- Le Noël communal : le samedi 17 décembre 2016 à partir de 14 heures.
- Inauguration de la nouvelle configuration de la Bibliothèque : le samedi 7 janvier 2017 vers 17h30.
- Vœux de la Municipalité : le dimanche 8 janvier 2017 à 11 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS :